

Rapport du maire sur le rapport financier 2024
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

Déposé à la séance ordinaire du 18 juin 2025
(En vertu de la LCV 105.2.2)

Mesdames, messieurs les conseillers,
Mesdames, messieurs

Il me fait plaisir de vous déposer le rapport financier ainsi que le rapport des auditeurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Le rapport financier a été vérifié par la firme Mallette S.N.E.C.R.L. Nos auditeurs soulignent que les états financiers représentent la situation financière de la Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2024 et il spécifie que les principes comptables employés sont conformes aux exigences de la normalisation de la comptabilité municipale au Québec et des principes comptables généralement reconnus au Canada.

Je vous exposerai les faits saillants du rapport financier 2024.

Les états financiers nous montrent un excédent des revenus sur les dépenses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 de l'ordre de **793 487 \$**.

Cet excédent s'explique par les revenus supplémentaires reçus dans l'année soient en lien avec les mutations, redevances et subventions.

En résumé, les états financiers confirment le respect de l'enveloppe globale des crédits budgétaires adoptés originalement.

En ce qui concerne l'endettement pour l'ensemble de la Ville, au 31 décembre 2024, il se chiffre à **16 391 124 \$**.

La dette se répartie de la façon suivante :

La dette des divers **secteurs** de la ville se chiffre à 4 770 213 \$ soit 29 % de l'endettement total de la ville

Les emprunts pour couvrir les subventions du **gouvernement du Québec** quant à eux sont au montant de 1 738 975 \$ (10 %)

La portion de la dette affectant l'ensemble des contribuables de la ville est de 9 881 936 \$ qui représente 61 % de l'endettement.

La présentation des états financiers, exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous permet de ressortir la valeur nette de la municipalité établie à plus de 29,4 millions.

Les liquidités de la ville se chiffrent à **4 371 289 \$**. Il est important de souligner que de cette somme des montants sont réservés à des fins spécifiques.

Fonds et réserves destinés à l'ensemble de la population :

- La réserve « environnement » : sert à subventionner différents projets en lien avec la protection de l'environnement ;
- La réserve « sécurité publique » : financement d'immobilisations, de projets ou de programmes en sécurité ;
- Le fonds de roulement qui permet de nous financer pour des projets à court terme.
- Le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection, somme pour couvrir les dépenses d'une prochaine élection.

Réserves pour secteur desservies :

- Réserve en eau potable ;
- Réserve en eaux usées.

En terminant, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport financier qui est disponible sur le site internet de la Ville suite à son dépôt le 21 mai dernier.